

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 46^e année – N° 6 – Jeudi 15 février 2024

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté

concernant l'approbation du plan définitif de la nouvelle répartition, du nouvel état des servitudes, des charges foncières et des annotations et mentions du remaniement parcellaire de Rocourt

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu les articles 96 et 97 de la loi du 20 juin 2001 sur les améliorations structurelles¹⁾,

vu l'ordonnance du 18 août 1992 réglant la procédure de réquisition et d'inscription d'un remaniement parcellaire au registre foncier²⁾,

vu la demande d'approbation du 1^{er} décembre 2023 du Syndicat d'améliorations foncières de Rocourt,

considérant que:

- le projet de nouvelle répartition 1:5000 a été déposé à l'enquête publique au secrétariat communal de Rocourt du 4 juin 2014 au 24 juin 2014;
- le projet de tableau de l'état de propriété, le plan des servitudes, le projet concernant la nouvelle fixation des servitudes, charges foncières, annotations et mentions ainsi que le plan de réseau des chemins ont été déposés à l'enquête publique au secrétariat communal de Rocourt du 4 juin 2014 au 24 juin 2014;
- toutes les oppositions ont pu être liquidées;
- le directeur technique atteste que toutes les oppositions contre le projet de nouvelle répartition et le projet de nouvelle fixation des servitudes ont été liquidées et qu'il en a été tenu compte dans les actes soumis à l'approbation;

arrête:

Article premier Le plan de répartition définitive 1:5000 du 1^{er} décembre 2023, le tableau de l'état de propriété, répartition définitive du 1^{er} décembre 2023, le plan de répartition définitive, servitudes, 1:5000 du 1^{er} décembre 2023, le nouvel état des servitudes, charges foncières, annotations et mentions du 1^{er} décembre 2023 sont approuvés.

Art. 2 En application de l'article 97 de la loi sur les améliorations structurelles, le Service de l'économie rurale déposera sur le bureau du Registre foncier, dans les trente jours qui suivent la présente approbation, les documents nécessaires à l'inscription du nouvel état au Registre foncier.

Art. 3 Le Service de l'économie rurale est autorisé, à la demande du Registre foncier ou du géomètre, à procéder à des modifications du dossier de remaniement destinées à corriger des erreurs non décelées lors de sa vérification. Les propriétaires concernés seront entendus et, au besoin, leur accord sera requis.

Art. 4 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 6 février 2024

Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 913.1
2) RSJU 913.113

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 6 février 2024

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission déchets et sites pollués pour la fin de la période administrative 2021-2025:

- Monsieur Xavier Brunner, représentant du SIDP, en remplacement de Monsieur Manuel Godinat;
- Madame Marie Brêchet-Beuchat, représentante du SEOD, en remplacement de Madame Paula Baboujian;
- Monsieur Silvio Mittempergher, représentant du SEOD, en remplacement de Madame Laetitia Gyger.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 6 février 2024

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres titulaires de la commission paritaire d'évaluation et de classification des fonctions pour la fin de la période administrative 2021-2025:

- M. David Cuenat, juge au Tribunal de première instance, Porrentruy, en remplacement de M^{me} Carmen Bossart Steulet;
- M. Olivier Dubail, vice-directeur à la Division lycéenne, Porrentruy, représentant de la Coordination des syndicats, en remplacement de M. Alain Mertz;
- M. Christophe Girardin, secrétaire général du Syndicat des enseignants jurassiens, Delémont, représentant de la Coordination des syndicats, en remplacement de M. Rémy Meury.

Le Gouvernement a également nommé membre suppléante de la commission pour la fin de la période administrative 2021-2025:

- M^{me} Jessica Etienne Marie, cheffe adjointe au Service des contributions, Cornol, en remplacement de M^{me} Christine Dobler.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 6 février 2024

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission cantonale de tir de l'arrondissement 22 du Canton du Jura pour la fin de la période administrative 2021-2025:

- Lt Principe Mattéo, Delémont, en remplacement du Maj Juillard Nicolas, démissionnaire;
- Sgt Noirjean Christophe, Soubey, en remplacement du Plt Rérat Daniel, démissionnaire.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Département de l'environnement

Arrêté introduisant une réglementation locale du trafic dans le hameau des Cerlatez, commune de Saignelégier

Le Département de l'environnement,

vu les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière¹⁾,

vu les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière²⁾,

vu les articles 52, alinéa 1, et 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes³⁾,

vu les articles 1 et 2, alinéa 2, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux⁴⁾,

vu les articles 2, 5 et 8 de l'ordonnance du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales de trafic⁵⁾,

arrête:

Article premier La réglementation locale du trafic suivante est décidée:

Route cantonale N° 248, Saignelégier – Tramelan Les Cerlatez, traversée du hameau

- Pose des signaux OSR 2.30.2 «Vitesse maximale 50, limite générale» respectivement OSR 2.53.2 «Fin de la vitesse maximale 50, limite générale» à chaque extrémité du hameau des Cerlatez.

Art. 2 La pose des signaux et leur entretien incombent à l'Etat.

Art. 3 En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative⁶⁾, il peut être fait opposition par écrit dans les trente jours à la présente décision. Les oppositions motivées doivent parvenir sous pli recommandé au Service des infrastructures, 2, rue du 23-Juin, 2800 Delémont.

Art. 4 ¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

² Il est communiqué: à la commune de Saignelégier; au Service des infrastructures; au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 17 janvier 2024.

Le ministre de l'environnement: David Eray.

- 1) RS 741.01
- 2) RS 741.21
- 3) RSJU 722.11
- 4) RSJU 741.11
- 5) RSJU 741.151
- 6) RSJU 175.1

Service de l'économie rurale

Cofinancement d'un projet d'investissement Publication au sens de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture (RS 910.1)

Requérant: Tarek Yerly, Charrère 68, 2864 Soulce

Feuillet: N° 395 du ban de Haute-Sorne/Soulce

Type de projet: Plantation de variétés robustes de vigne (objectifs environnementaux)

La présente publication informe des aides publiques envisagées sous la forme de contributions cantonales et fédérales pour le projet décrit ci-dessus.

Courtemelon, le 7 février 2024

Le chef du Service de l'économie rurale:

Jean-Paul Lachat.

Service du développement territorial
Section de la mobilité et des transports

Procédure d'approbation des plans ordinaire Projet de la Compagnie des Chemins de fer du Jura SA (CJ) concernant un renouvellement intégral de la voie sur la ligne 237 (km 19.872 - 21.574)

Communes: Le Noirmont et Muriaux

Requérante: Compagnie des Chemins de fer du Jura SA (CJ), Rue de la Gare 23, 2720 Tramelan

Projet: Le projet consiste principalement en un renouvellement de la voie, du système de drainage et de la ligne de contact sur près de deux kilomètres de voie entre Le Noirmont et Les Breuleux. Pour ce faire, un défrichage temporaire d'une surface totale de 5503 m² est prévu.

Lancement des travaux: Mi-mars 2025

Fin des travaux: Août 2025

Coûts d'investissement: 5 200 000 francs (HT)

Pour les détails, il est renvoyé aux plans mis à l'enquête publique pour consultation.

Procédure: La procédure d'approbation des plans est régie par la Loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021), pour autant que la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101) n'en dispose pas autrement. L'autorité unique de la procédure d'approbation des plans est l'OFT.

Mise à l'enquête publique: Les plans du projet peuvent être consultés **du 15 février au 15 mars 2024** dans l'administration suivante:

– **Administration communale du Noirmont**

Rue du Doubs 9 - Case postale 233
2340 Le Noirmont

– **Administration communale de Muriaux**

Muriaux 31 - 2338 Muriaux

Piquetage: Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (y. c. modifications de terrains, défrichement, acquisitions de droits, etc.).

Oppositions: Quiconque a la qualité de partie en vertu de la PA peut faire opposition auprès de l'autorité chargée de l'approbation des plans pendant le délai de mise à l'enquête.

Quiconque a qualité de partie en vertu de la Loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711) peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête (opposition à l'expropriation; demandes selon les art. 7 à 10 LEx; demande de réparation en nature selon l'art. 18 LEx; demande d'extension de l'expropriation selon l'art. 12 LEx; demandes sur le montant de l'indemnité selon l'art. 16 et 17 LEx).

Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Les oppositions, écrites et en deux exemplaires, seront adressées durant le délai de mise à l'enquête (date selon timbre postal) à l'**Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations I, 3003 Berne**. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'autorité chargée de l'approbation des plans, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c al. 2 LCdF).

Ban d'expropriation: Dès la remise de l'avis personnel ou de la demande d'expropriation à la personne visée par celle-ci, il n'est plus permis de faire, sans le consentement de l'expropriant, des actes de disposition de droit ou de fait susceptibles de rendre l'expropriation plus onéreuse (art. 42 LEx). L'expropriant est tenu de réparer intégralement le dommage résultant du ban d'expropriation (art. 44 al. 1 LEx).

Delémont, le 8 février 2024.

**Publications
des autorités communales et bourgeoises**

Basse-Allaine

**Election complémentaire par les urnes
d'un-e vice-président-e des assemblées le 21 avril 2024**

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Basse-Allaine sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e vice-président-e des assemblées, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 26 février 2024, à 12h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Bureau communal, Rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche. **Heures d'ouverture:** Dimanche 21 avril 2024, de 10h00 à 12h00.

Scrutin de ballottage éventuel: Dimanche 12 mai 2024, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 24 avril 2024, à 12h00. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Basse-Allaine, le 8 février 2024.

Conseil communal.

Boécourt

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 2 février 2024, les plans suivants:

- Modification du plan spécial «La Courte Queue 2»

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Boécourt, le 12 février 2024.

Conseil communal.

Boncourt

Nivellement des tombes

La commune de Boncourt procédera, courant 2024, au nivellement des tombes ci-dessous, conformément à l'art. 15 du règlement communal en vigueur.

Défunts	N° de tombe
BOURQUENEZ Louise / GASSER Yvonne et René	662
DUPRE Marguerite, Rose, Jules / MESTRAL Rosette	626
GELIN Marie, Léon, Berthe, Léon, MOUCHE Marie, Joseph	591
GUENIAT Marie	816
MEURET Anna et Céline	730
NYDEGGER Suzanne, Alfred, Paul	488
PRONGUE Elise et André	818
STALDER Yvonne et Henri	452
WEISSBRODT Yvonne et William	509
MONNIN Cyrille	III

Pour les urnes placées sur les tombes qui ne seront pas récupérées par les familles, les cendres seront déposées au Jardin du Souvenir par une personne compétente.

Nivellement des tombes non entretenues

Conformément à l'art. 22 du règlement communal en vigueur, la commune de Boncourt procédera, courant 2024, au nivellement des tombes qui ne sont plus entretenues:

Défunts	N° de tombe
BOURQUENEZ Jeanne et Louisa, Marie et Joseph	650
WILLEMIN Jeanne, Georgette et Jules	766

Nivellement des tombes dont les concessions sont échues et dont les répondants officiels ne sont plus connus

Conformément à l'art. 15 du règlement communal en vigueur, la commune de Boncourt procédera, courant 2024, au nivellement des tombes ci-dessous.

Les personnes qui connaîtraient les familles des personnes décédées voudront bien les avertir ou leur dire de prendre contact avec l'Administration communale au 032 475 56 55. Passé le délai du 12 mai 2024, le nivellement des tombes sera effectué.

Défunts	N° de tombe
DIRRIG Juliette et Otto	642
LIECHTI Marie et Arnold	789
MAITRE Jeanne et Odette	685
WOLFER Jeanne et Charles, André	785

Boncourt, le 12 février 2024.

Conseil communal.

Bourrignon

**Election complémentaire par les urnes
d'un-e conseiller-ère communal-e le 21 avril 2024**

Les électrices et électeurs de la commune municipale de Bourrignon sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communal-e, selon le système de la majorité relative conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidature doivent être remis au Secrétariat communal à Develier jusqu'au lundi 26 février 2024, à 12h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Bureau communal de Bourrignon. **Heures d'ouverture:** Dimanche 21 avril 2024, de 10h00 à 12h00.

Bourrignon, le 9 février 2024.

Conseil communal.

Les Breuleux

**Entrée en vigueur
du règlement d'organisation et d'administration**

Le règlement susmentionné, adopté par l'assemblée communale des Breuleux le 6 novembre 2023, a été approuvé par le Gouvernement le 23 janvier 2024.

Réuni en séance du 5 février 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les Breuleux, le 6 février 2024.

Conseil communal.

Les Breuleux

Abrogations de règlements

En date du 18 décembre 2023, l'assemblée communale des Breuleux a décidé d'abroger les règlements ci-après:

- Règlement forestier de l'ancienne commune de La Chau-des-Breuleux;
- Règlement de l'office d'orientation scolaire et professionnelle des districts de Courtelary, Moutier et des Franches-Montagnes de l'ancienne commune de La Chau-des-Breuleux;
- Règlement sur la protection des sites de l'ancienne commune de La Chau-des-Breuleux.

Ces abrogations ont été approuvées par le Délégué aux affaires communales le 30 janvier 2024.

Elles entrent en vigueur avec effet immédiat.

Les Breuleux, le 6 février 2024.

Conseil communal.

Delémont

Entrée en vigueur du règlement relatif au statut du personnel

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil de Ville de Delémont le 11 décembre 2023, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 2 février 2024.

Réuni en séance du 6 février 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Delémont, le 6 février 2024.

Conseil communal.

Develier

Assemblée communale extraordinaire lundi 26 février 2024, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2023, publié sur le site internet de la commune.
2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit d'étude de Fr. 35000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour le projet de création d'une crèche dans le bâtiment scolaire et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, le consolider.
3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit d'étude de Fr. 140000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour le projet d'agrandissement de l'école primaire et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, le consolider.
4. Divers.

Develier, le 12 février 2024.

Conseil communal.

Mettembert

Entrée en vigueur du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Mettembert le 13 décembre 2023, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 25 janvier 2024.

Réuni en séance du 5 février 2024, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Mettembert, le 7 février 2024.

Conseil communal.

Mettembert

Entrée en vigueur du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Mettembert le 13 décembre 2023, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 25 janvier 2024.

Réuni en séance du 5 février 2024, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Mettembert, le 7 février 2024.

Conseil communal.

Movelier

Entrée en vigueur de la modification du règlement relatif au statut du personnel

La modification du règlement susmentionné, adoptée par l'assemblée communale de Movelier le 13 décembre 2023, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 18 janvier 2024.

Réuni en séance du 5 février 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Movelier, le 6 février 2024.

Conseil communal.

Porrentruy

Décision du Conseil de ville du 8 février 2024

Tractandum N° 7

Validation de l'échange de la parcelle N° 2695 appartenant à la Poste avec la parcelle communale N° 3762 sise au Voyebœuf ajoutée d'une soulte de CHF 1,1 million de francs pour compenser la différence de valeur du bâtiment.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie municipale. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai pour l'envoi de la demande de référendum au Conseil municipal: **lundi 18 mars 2024.**

Porrentruy, le 9 février 2024.

Chancellerie municipale.

Saignelégier

Entrée en vigueur du règlement d'utilisation et d'entretien des chemins ruraux et des ouvrages attenants

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Saignelégier le 11 décembre 2023, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 18 janvier 2024.

Réuni en séance du 5 février 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Saignelégier, le 6 février 2024.

Conseil communal.

Saignelégier

Entrée en vigueur du règlement concernant la gestion des eaux de surface (RGES)

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Saignelégier le 11 décembre 2023, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 18 janvier 2024.

Réuni en séance du 5 février 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Saignelégier, le 6 février 2024.

Conseil communal.

Val Terbi

Mise en location de terres agricoles

La Commune mixte de Val Terbi, agissant au nom de la Bourgeoisie de Vermes, met en soumission publique la location des terres agricoles suivantes dès le 1^{er} avril 2024:

Parcelle	Lieu-dit	Surface (ares)	Fermage de base
689	Rière Buchwalder	24.26	CHF 150.- Prairie permanente
506	Andoye	30.07	CHF 230.- Prairie permanente
655	Andoye	42.61	CHF 320.- Prairie permanente
312	Plainfayen	3544.62	CHF 10245.- Prairie permanente, pâturage, loge
353	Aux Œuches	20.58	CHF 80.- Prairie temporaire
815	Ruesslin	18.80	CHF 50.- Prairie permanente

Les parcelles précitées seront affermées par contrat de bail à ferme, séparé, d'une durée de 6 ans.

Le prix du fermage reste à déterminer précisément par l'organe de location.

Les personnes établies à Vermes, pour autant qu'elles répondent au critère de spécialiste en matière d'exploitation agricole, ont préférence sur les candidats extérieurs.

Les soumissions doivent être adressées au Conseil communal, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, avec la mention « Soumission terres agricoles », jusqu'au 1^{er} mars 2024.

Vicques, le 15 février 2024.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Dernier délai:

jusqu'au lundi 12 heures

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Paroisse réformée évangélique du district de Porrentruy

Assemblée extraordinaire dimanche 3 mars 2024, à 11 h 15, après le culte, au Centre paroissial

Ordre du jour:

1. Election des délégué-e-s à l'Assemblée de l'Eglise.

Porrentruy, le 12 février 2024.

Conseil de paroisse.

Rocourt

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 7 mars 2024, à 20 h 00, à la salle de l'école

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée.

3. Comptes 2023.

4. a) Voter un crédit de Fr. 131000.- pour la rénovation de la toiture de l'église;

b) Acceptation du financement par les fonds d'épargne.

5. Divers.

Rocourt, le 5 février 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Alle

Requérant: Vincent Saner, Rue des Muriers, 2906 Chevenez. Auteur du projet: RJ Bât Construction Sàrl, Impasse du Breuille 473, 2906 Chevenez.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec demi sous-sol pour garage, cave, entrée et locaux techniques; maison à toiture plate avec panneaux solaires; aménagement d'une piscine enterrée avec PAC; terrasse couverte; chauffage avec PAC ext.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 6356, sise à la rue Les Pâles, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dimensions: Longueur 19m75, largeur 17m20, hauteur 6m35, hauteur totale 6m35.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi int., Thermocellit, crépi ext. blanc cassé; toiture: dalle béton, étanchéité, isolation, étanchéité, fini gravier et panneaux solaires noirs.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mars 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménage-

ment du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 12 février 2024.

Conseil communal.

La Baroche/Charmoille

Requérante: Droxler Marie, Le Bourg 24, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Banergieoe.com SA, Hans Christer Nysström, Rue de l'Eglise 14, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Transformation et changement d'affectation du bâtiment N° 60 existant pour l'aménagement d'un logement, d'un local de rassemblement, d'un local technique, d'une cuisine avec chambre et d'une salle de massage avec salle d'attente; pose d'une isolation périphérique, modification/création de plusieurs ouvertures et pose d'une pompe à chaleur à l'intérieur du bâtiment dans le local technique avec prise/rejet d'air en façade est; construction d'un couvert à l'est du bâtiment existant; pose de 4 velux et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Charmoille. Parcelle N° 85, sise à la Route principale, 2947 Charmoille. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dimensions: Longueur 12m67, largeur 10m36, hauteur 7m65, hauteur totale 12m09.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, ocre jaune; toiture: tuiles, rouge-brun.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mars 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 9 février 2024.

Conseil communal.

Basse-Allaine/Courtemaîche

Requérants: Jean et Anne-Marie Gogniat, Prés du Moulin 267, 2944 Bonfol. Auteur du projet: Bureau d'étude Jean Chatelain, Jean Chatelain, Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Construction de réparation, entretien et vente de machines agricoles, avec aménagement d'une place de lavage au sud du bâtiment projeté.

Cadastre: Courtemaîche. Parcelle N° 86, sise à la Route de Boncourt, 2923 Courtemaîche. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogation requise: A la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 25m64, largeur 13m50, hauteur 8m66, hauteur totale 9m63.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature métallique, finition façades avec carrelats de bois ajourés gris clair (pose verticale); toiture: charpente métallique, couverture en tôle rouge + panneaux solaires noirs.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront

envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mars 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 9 février 2024.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérant et auteur du projet: JD Planification Sàrl, Rue du Temple-Neuf 4, 2000 Neuchâtel.

Description de l'ouvrage: Rénovation du bâtiment N° 8 et remplacement du chauffage existant par une PAC avec module ext.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 71, sise à la rue Grand-Rue 8, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone de fermes, ZFA

Dérogation requise: Article 24 ss LAT (zone de fermes).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mars 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 9 février 2024.

Conseil communal.

Courgenay

Requérants: Hervé Blanchard et Tania Iovine, Route des Romains 22, 2950 Courtemaury. Auteur du projet: Arches 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: 1) Construction d'une maison familiale. 2) Construction d'un couvert à voitures et d'un couvert pour l'entrée avec un local technique/bûcher. 3) Construction d'une terrasse couverte. 4) Construction d'une piscine chauffée semi-enterrée. 5) Installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur. 6) Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture. 7) Aménagement d'une surface en enrobé bitumineux.

Cadastre: Courgenay. Parcelle N° 613, sise à la Route des Romains, 2950 Courtemaury. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Cab.

Dérogations requises: Article CA 16.3 du RCC et article 2.5.1 du RCC.

Dimensions: 1) Longueur 15m50, largeur 10m00, hauteur 5m97, hauteur totale 7m81. 2) Longueur 10m30, largeur 8m68, hauteur 3m31. 3) Longueur 4m50, largeur 4m15, hauteur 2m20. 4) Longueur 7m00, largeur 4m00, hauteur 1m30. 7) Surface 95 m².

Genre de construction: 1) Matériaux façades: bardage bois couleur naturel, toiture: tuiles grises. 2) Matériaux façades: bardage bois, toiture: panneaux solaires. 3) Matériaux façades: Eternit noire. 7) Enrobé bitumineux.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi

que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mars 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 16 février 2024.

Conseil communal.

Courendlin

Requérante: Commune mixte de Courendlin, Joël Burkhalter, Route de Châtillon 15, 2830 Courendlin. Auteur du projet: Staehelin Partner Architectes SA, Olivier Kech, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Mise en conformité des accès PMR école primaire et secondaire de Courendlin par la mise en place de deux ascenseurs intérieurs; aucune création de surface ni de modification de façades; selon plans déposés.

Cadastre: Courendlin. Parcelles N°s 129 et 128, sises au Chemin des Ecoliers, 2830 Courendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAc.

Dimensions: Selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mars 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courendlin, le 8 février 2024.

Conseil communal.

Courtételle

Requérant: Julien Humard, Rte de Domont 4, 2800 Delémont. Auteur du projet: Eggenschwiler Perroud AG Architekten ETH FH SIA, Yannick Perroud, Ziegeleistrasse 61, 4242 Laufen.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures et piscine.

Cadastre: Courtételle. Parcelle N° 2151, sise à la Rue de la Tuilerie 26, 2852 Courtételle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, HA et ZVA.

Dimensions: Longueur 18m39, largeur 7m79, hauteur 6m40, hauteur totale 6m40.

Genre de construction: Matériaux façades: murs B.A./briques, isolation, lattage et contre-lattage bois, revêtement bois vertical teinte naturelle; toiture: dalle B.A., étanchéité, isolation, étanchéité, sous-couche, fini gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtételle, Rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mars 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 8 février 2024.

Conseil communal.

Courtételle

Avenant à la publication parue dans le Journal officiel N° 4 du jeudi 1^{er} février 2024 en raison de divergences des profils (gabarits) par rapport au projet.

Requérants: Catia et Jérôme Choffat, Route de Saulcy 9a, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Arches 2000 SA et architecture.aj Sàrl, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec garage double fermé, piscine extérieure semi-enterrée et chauffée, panneaux solaires photovoltaïques en toiture, cabanon de jardin et pergola bioclimatique.

Cadastre: Courtételle. Parcelle N° 1725, sise au Chemin des Finages 6, 2852 Courtételle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Le dépôt public de la demande de permis de construire, avec plans, **est prolongé jusqu'au 18 mars 2024.**

Courtételle, le 8 février 2024.

Conseil communal.

Les Genevez

Requérante: Vitaline Rohn, Rue de l'Indépendance 5, 2714 Les Genevez. Auteur du projet: BIM Process.ch, Diego Echeverri, RUe du 23-Juin 20A, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Transformation et changement d'affectation d'une partie du bâtiment N° 5 existant pour l'aménagement d'un nouvel appartement dans une partie de la grange; modification de plusieurs ouvertures, créations de nouvelles ouvertures en façades et modification de l'entrée existante; pose d'une isolation périphérique sur une partie des façades, pose d'un couvert vers l'entrée et d'un couvert sur la terrasse se trouvant au nord; pose d'un poêle avec canal de fumée extérieur; installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur.

Cadastre: Les Genevez. Parcelle N° 87, sise au lieu-dit Clos du milieu, Rue de l'Indépendance 5, 2714 Les Genevez. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Longueur 17m63, largeur 15m31, hauteur inchangée, hauteur totale inchangée.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi teinte blanc cassé, inchangé; toiture: tuiles en terre cuite, teinte rouge, inchangé.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Genevez, La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mars 2024.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Genevez, le 8 février 2024.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Réclère

Requérants: Fabian et Stefan Marti, Les Perches, 2912 Réclère. Auteur du projet: Mario Fleury, Prés Jeannette 33, 2922 Courchavon.

Description de l'ouvrage: Transformation et changement partiel d'affectation du bâtiment N° 265: aménagement d'une litière profonde en lieu et place de l'ancien appartement, création de SRPA, création d'une fumière et création d'une nouvelle fosse à lisier.

Cadastre: Réclère. Parcelle N° 1883, sise au lieu-dit Le Crâtat, Les Perches 265, 2912 Réclère. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions SRPA: Longueur 36m50, longueur totale 59m35, largeur 5m70; place fumière: longueur 41m60, longueur 21m20, largeur 8m60.

Genre de construction: Matériaux façades: fosse en béton armé avec SRPA au-dessus et barrière de protection.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mars 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 12 février 2024.

Conseil communal.

cas échéant, ces derniers dans la problématique des travaux cantonaux. Vous réalisez des concepts de mesures écologiques et coordonnez sa réalisation. Vous avez pour objectif d'atteindre les résultats escomptés en terme de qualité, coûts et délais fixés pour le service. Préposé à la sécurité (SiBe) et responsable des projets OPAM (Ordonnance pour la protection des accidents majeurs), vous informez les autres acteurs en lien avec les évolutions de la sécurité routière.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau master, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous justifiez d'une expérience minimum de 2 à 4 ans dans un poste similaire. Vous disposez de bonnes connaissances des outils informatiques usuels et de l'allemand. Vous possédez un excellent sens de l'organisation et des priorités, et êtes capable de faire face aux interruptions fréquentes de travail. Vous avez d'excellentes aptitudes en communication, et avez un sens aigu de la négociation. A l'aise dans la gestion du personnel, vous avez un sens de l'empathie, du travail en équipe et de l'atteinte des résultats.

Fonction de référence et classe de traitement:

Responsable de secteur Ild / Classe 21.

Entrée en fonction: De suite.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Monsieur Yves-Alain Fleury, chef du Service des infrastructures au tél. 032 420 60 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 23 février 2024** et comporter la mention « Chef-fe Section SCR ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la nomination du titulaire à une autre fonction, le Service des infrastructures met au concours un poste de

Responsable de la Section des constructions routières à 80-100%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Dans le cadre de votre fonction, vous assurez la direction de la Section des constructions routières. Vous gérez, planifiez, construisez et entretenez le réseau des routes cantonales.

En collaboration avec les responsables de domaines, vous supervisez l'élaboration des projets et travaux en lien avec les routes cantonales et les pistes cyclables, tout en respectant le cadre financier alloué. Vous suivez l'évolution des projets communaux ou de tiers et intégrez,

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à de l'engagement du titulaire à une autre fonction, le Service des infrastructures met au concours un poste de

Responsable de la Section de l'entretien des routes à 80%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Dans le cadre de votre fonction, vous dirigez la Section de l'entretien des routes et garantes la viabilité du réseau routier cantonal en toute sécurité en toute saison et ceci 24h/24 pour les usagers.

En collaboration avec les responsables de domaines de voirie, vous supervisez les travaux d'entretien courant du réseau routier cantonal et de ses abords tout en respec-

tant le cadre financier alloué. Vous organisez, avec le chef des centres, l'acquisition des véhicules/engins du service, statuez sur les demandes des autres services et assurez leur entretien. Vous planifiez les inspections visuelles du réseau et les appels d'offres d'entretien courants (enduits, curage). Vous garantissez la délivrance des différentes autorisations et préavis en lien avec les routes publiques (signalisation, fouille, manifestation et permis de construire) et en gérez les informations routières.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau master, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous justifiez d'une expérience minimum de 2 à 4 ans dans un poste similaire. Vous disposez de bonnes connaissances des outils informatiques usuels et de l'allemand. Vous possédez un excellent sens de l'organisation et des priorités, et êtes capable de faire face aux interruptions fréquentes de travail. Vous avez d'excellentes aptitudes en communication, et avez un sens aigu de la négociation. A l'aise dans la gestion du personnel, vous avez un sens de l'empathie, du travail en équipe et de l'atteinte des résultats.

Fonction de référence et classe de traitement:
Responsable de secteur Ild / Classe 21.

Entrée en fonction: De suite.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Monsieur Yves-Alain Fleury, chef du Service des infrastructures au tél. 032 420 60 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 23 février 2024** et comporter la mention « Chef-fe Section ENT ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au départ d'un collaborateur, le Service de l'informatique met au concours un poste de

Délégué-e aux affaires numériques à 80-100%

Mission: En tant que délégué-e aux affaires numériques, vous êtes co-responsable, avec le chef de service, du pôle « Politique Extérieure » de la numérisation de l'Etat. Votre mission est de promouvoir et de faciliter la transition vers des services en ligne efficaces, de réduire la fracture numérique et d'accroître la confiance du public dans les prestations numériques fournies par les services de l'Etat. Vous supervisez les collaborateur-trice-s en lien avec les projets externes à l'Ad-

ministration cantonale. Cela englobe notamment l'évolution du noyau du guichet virtuel en collaboration avec l'association iGovPortal, la gestion des prestations et projets en lien avec les communes jurassiennes, la mise en œuvre des projets de l'Administration Numérique Suisse (ANS) et sa stratégie, ainsi que les projets en lien avec la réduction de la fracture numérique pour les citoyens. En tant que responsable, vous assumez la pleine responsabilité du succès de ces projets. Vous représentez les intérêts du canton du Jura dans les différents groupes de travail nationaux et intercantonaux. Vous élaborez la stratégie de collaboration avec les communes et coordonnez les activités de la Commission de cyberadministration. Vous jouez un rôle essentiel dans la promotion de l'innovation numérique, la défense des intérêts du canton du Jura et le développement de la stratégie numérique suisse au niveau cantonal pour le bénéfice de la population et des entreprises. Vous êtes un acteur clé de la transformation numérique de l'Etat.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau master en informatique, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous êtes titulaire d'un DAS dans un domaine utile à l'activité, ou d'une formation postgrade jugée équivalente. Vous justifiez d'une expérience de 2 à 4 ans dans des projets numériques. Vous vous distinguez par vos excellentes aptitudes d'écoute et de persuasion, et votre sens aigu de la négociation. Vous avez le sens des responsabilités, de l'organisation et des priorités. Vous démontrez un esprit d'équipe et de l'intérêt pour les nouvelles technologies. Vous avez des compétences avérées en gestion de projet. Vous avez une excellente maîtrise de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit, ainsi qu'une bonne maîtrise de l'allemand, parlé et écrit.

Fonction de référence et classe de traitement:
Collaborateur-trice scientifique IIIa / Classe 19.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont
(possibilité d'effectuer 40% de télétravail).

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 15 mars 2024** et comporter la mention « Postulation Délégué-e aux affaires numériques SDI ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois



Le Service de la formation postobligatoire, pour la Division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e de branches professionnelles pour les apprenti-e-s dessinateur-trice-s - constructeur-trice-s sur métal CFC

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales, spécialisées et professionnelles dans le domaine concerné, ainsi que le développement des compétences sociales des apprenti-e-s. Amener l'apprenti-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les apprenti-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 1 période hebdomadaire (env. 4%).

Profil: Bachelor dans la profession, ou formation et expérience jugées équivalentes. Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024 (début des cours: 19 août 2024).

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division artisanale, M. Tristan Muller (tél. 032 420 75 00).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Route de Moutier 16, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation DIVART - Enseignant-e dessinateur-trice - constructeur-trice sur métal », **jusqu'au 13 mars 2024.**

www.jura.ch/sfp



Le Service de la formation postobligatoire, pour la Division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), met au concours un poste d'

Enseignant-e de branches professionnelles pour les apprenti-e-s pâtissier-ère-s CFC, orientation confiserie

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales, spécialisées et professionnelles dans le domaine concerné, ainsi que le développement des compétences sociales des apprenti-e-s. Amener l'apprenti-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les apprenti-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes ou dans le monde du travail. Participer aux projets et activités de la division.

Taux d'activité: 4 périodes hebdomadaires (env. 15%).

Profil: Bachelor dans la profession, ou formation et expérience jugées équivalentes. Formation pédagogique (peut

être acquise en cours d'emploi). Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum. Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e postobligatoire II / Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024 (début des cours: 19 août 2024).

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la Division artisanale, M. Tristan Muller (tél. 032 420 75 00).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées au Service de la formation postobligatoire, Route de Moutier 16, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation DIVART - Enseignant-e pâtissiers », **jusqu'au 13 mars 2024.**

www.jura.ch/sfp

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles primaires du Canton du Jura, des postes d'

Enseignant / enseignante primaire

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: Bachelor HEP ou titre jugé équivalent; DAS PIRACEF pour les activités créatrices ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant ou enseignante primaire / Classe 13 / taux rétribution de 95% pour les degrés 1-2P.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024.

Documents requis et envoi des postulations: Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse sen.postulations@jura.ch avec un seul fichier PDF en pièce jointe intitulé avec votre nom et votre prénom comme suit: « Nom_Prénom » et regroupant l'ensemble des documents suivants: en page de garde le formulaire de postulation qui se trouve sur le site internet <https://www.jura.ch/DIN/SRH/Offres-d-emploi.html>; une lettre de motivation; un CV personnel; une copie de vos titres de formation; un extrait du registre des poursuites; un extrait de votre casier judiciaire.

Délai de postulation: 26 février 2024

ECOLE PRIMAIRE DE BOURRIGNON-DEVELIER

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 16 leçons hebdomadaires en 1-2P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Bourrignon-Develier, Monsieur Gilles Meister, au 032 422 30 30.

ECOLE PRIMAIRE LES BREULEUX ET ENVIRONS

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 14-17 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Les Breuleux et environs, Madame Maryline Chenal, au 032 552 17 40.

ECOLE PRIMAIRE LES BREULEUX ET ENVIRONS

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 14-17 leçons hebdomadaires en 1-2P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Les Breuleux et environs, Madame Maryline Chenal, au 032 552 17 40.

ECOLE PRIMAIRE DE LA VENDLINE

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 22-24 leçons hebdomadaires en 1-2P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de La Vendline, Madame Valérie My, 032 474 51 69.

ECOLE PRIMAIRE DE LA VENDLINE

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 17-20 leçons hebdomadaires dont 15-16 leçons en 3-4P et 2-4 leçons hebdomadaires en 7-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de La Vendline, Madame Valérie My, 032 474 51 69.

ECOLE PRIMAIRE DE COURRENDLIN

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 14 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courrendlin, Monsieur Jacques Widmer, 032 435 57 07.

ECOLE PRIMAIRE DE HAUT-PLATEAU

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée.

Taux d'activité: 6 leçons hebdomadaires d'allemand en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haut-Plateau, Madame Muriel Lüthi, 032 422 03 72.

ECOLE PRIMAIRE DE HAUT-PLATEAU

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 14 leçons hebdomadaires en 1-2P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haut-Plateau, Madame Muriel Lüthi, 032 422 03 72.

ECOLE PRIMAIRE DE HAUT-PLATEAU

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 12-16 leçons hebdomadaires en 1-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haut-Plateau, Madame Muriel Lüthi, 032 422 03 72.

ECOLE PRIMAIRE DU CREUGENAT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 24 leçons hebdomadaires en 3-4P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Creugenat, Monsieur Lucas Zingg, 032 466 75 65.

ECOLE PRIMAIRE DU CREUGENAT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 24 leçons hebdomadaires en 7-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Creugenat, Monsieur Lucas Zingg, 032 466 75 65.

ECOLE PRIMAIRE DU CREUGENAT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 4 leçons hebdomadaires en 1-2P; 15 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Creugenat, Monsieur Lucas Zingg, 032 466 75 65.

ECOLE PRIMAIRE DU NOIRMONT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 14-17 leçons hebdomadaires en 1-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Noirmont, Monsieur Vincent Eyen, 032 957 66 10.

ECOLE PRIMAIRE DU NOIRMONT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 22 leçons hebdomadaires en 6P; 3 leçons hebdomadaires d'éducation numérique en 7-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Noirmont, Monsieur Vincent Eyen, 032 957 66 10.

ECOLE PRIMAIRE DES BOIS

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 1-3 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Bois, Monsieur Vincent Eyen, 032 961 15 33.

ECOLE PRIMAIRE DE CORNOL

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 20 leçons hebdomadaires en 3-4P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Cornol, Madame Sandra Nobs, 032 462 25 54.

ECOLE PRIMAIRE DE COURGENAY

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 4 leçons hebdomadaires en 3-4P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courgenay, Madame Carole Gigon, 032 471 17 49.

ECOLE PRIMAIRE DE COURGENAY

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 4 leçons hebdomadaires en 1-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courgenay, Madame Carole Gigon, 032 471 17 49.

ECOLE PRIMAIRE DE COURGENAY

Type de contrat: Contrat de durée déterminée de deux ans.

Taux d'activité: 19-21 leçons hebdomadaires en 1-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courgenay, Madame Carole Gigon, 032 471 17 49.

ECOLE PRIMAIRE DE COURGENAY

Type de contrat: Contrat de durée déterminée de deux ans / La titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 12 leçons hebdomadaires en 1-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courgenay, Madame Carole Gigon, 032 471 17 49.

ECOLE PRIMAIRE DE COURGENAY

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 12 leçons d'activités créatrices hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courgenay, Madame Carole Gigon, 032 471 17 49.

ECOLE PRIMAIRE DE FONTENAI

Type de contrat: Contrat de durée déterminée de cinq ans / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 14-17 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Fontenais, Madame Magali Piquerez, 032 466 19 02.

ECOLE PRIMAIRE DU HAUT VAL TERBI

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 18-25 leçons hebdomadaires en 7-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haut Val Terbi, Madame Lydia Pastore, 032 438 85 65.

ECOLE PRIMAIRE DU HAUT VAL TERBI

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 1-3 leçons hebdomadaires en 1-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haut Val Terbi, Madame Lydia Pastore, 032 438 85 65.

ECOLE PRIMAIRE DU HAUT VAL TERBI

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 8-10 leçons hebdomadaires d'activités créatrices en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haut Val Terbi, Madame Lydia Pastore, 032 438 85 65.

ECOLE PRIMAIRE DE SAIGNELÉGIER

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 13-17 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Saignelégier, Monsieur Laurent Nicolet, 032 951 29 01.

ECOLE PRIMAIRE DE SAIGNELÉGIER

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le titulaire est candidat d'office.

Taux d'activité: 22-25 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Saignelégier, Monsieur Laurent Nicolet, 032 951 29 01.

ECOLE PRIMAIRE DE BONCOURT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 1-3 leçons hebdomadaires en 5-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Boncourt, Madame Séphora Choulat, 032 475 59 91.

ECOLE PRIMAIRE DE BONCOURT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée de deux ans / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 10-13 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Boncourt, Madame Séphora Choulat, 032 475 59 91.

ECOLE PRIMAIRE DE HAUTE-SORNE

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 14-17 leçons hebdomadaires en 1-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haute-Sorne, Monsieur Brice Cattin, 032 426 74 72.

ECOLE PRIMAIRE DE HAUTE-SORNE

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 18-21 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haute-Sorne, Monsieur Brice Cattin, 032 426 74 72.

ECOLE PRIMAIRE DE HAUTE-SORNE

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 22-25 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haute-Sorne, Monsieur Brice Cattin, 032 426 74 72.

ECOLE PRIMAIRE DU MONTCHAIBUEUX

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 9-12 leçons hebdomadaires en 1-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Montchaibeux, Madame Nora Marquis, 032 422 06 24.

ECOLE PRIMAIRE DU MONTCHAIBEUX**Type de contrat:** Contrat de durée déterminée d'un an.**Taux d'activité:** 12-20 leçons hebdomadaires en 1-2P.**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Montchaibeux, Madame Nora Marquis, 032 422 06 24.**ECOLE PRIMAIRE DU MONTCHAIBEUX****Type de contrat:** Contrat de durée déterminée d'un an.**Taux d'activité:** 12-20 leçons hebdomadaires en 1-2P.**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Montchaibeux, Madame Nora Marquis, 032 422 06 24.**ECOLE PRIMAIRE DE COURTÉTELLE****Type de contrat:** Contrat de durée déterminée d'un an.**Taux d'activité:** 18-22 leçons hebdomadaires en 7-8P avec l'enseignement de l'anglais.**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courtételle, Madame Aurélie Simon, 032 422 36 86.**ECOLE PRIMAIRE DE PORRENTROY****Type de contrat:** Contrat de durée déterminée d'un an.**Taux d'activité:** 14-24 leçons hebdomadaires en 3-8P.**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Porrentruy, Monsieur Michael Possin, 032 466 14 62.**ECOLE PRIMAIRE DE PORRENTROY****Type de contrat:** Contrat de durée déterminée d'un an.**Taux d'activité:** 18-28 leçons hebdomadaires en 5-8P.**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Porrentruy, Monsieur Michael Possin, 032 466 14 62.**ECOLE PRIMAIRE DE DELÉMONT****Type de contrat:** Contrat de durée déterminée de deux ans.**Taux d'activité:** 21-24 leçons hebdomadaires en 3-4P.**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Delémont, Monsieur Nicolas Gagnebin, 032 421 97 00.**ECOLE PRIMAIRE DE BASSE-ALLAINE****Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office**Taux d'activité:** 24 leçons hebdomadaires en 3-4P.**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Basse-Allaine, Madame Hildegarde Lièvre, 032 466 39 58.**JURA CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles primaires du Canton du Jura, des postes d'

Enseignant spécialisé / enseignante spécialisée primaire**Profil:** Bachelor HEP pour l'enseignement primaire et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.**Fonction de référence et classe de traitement:** Enseignante ou enseignant primaire spécialisé / Classe 16.**Entrée en fonction:** 1^{er} août 2024.**Documents requis et envoi des postulations:** Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse sen.postulations@jura.ch avec un seul fichier PDF en pièce jointe intitulé avec votre nom et votre prénom comme suit: «Nom_Prénom» et regroupant l'ensemble des documents suivants: en page de garde le formulaire de postulation qui se trouve sur le site internet <https://www.jura.ch/DIN/SRH/Offres-d-emploi.html>; une lettre de motivation; un CV personnel; une copie de vos titres de formation; un extrait du registre des poursuites; un extrait de votre casier judiciaire.

Peuvent être obtenus auprès de M. Marco Valsangiacomo, responsable de la pédagogie spécialisée (032 420 54 13).

Délai de postulation: 26 février 2024**ECOLE PRIMAIRE DE SAIGNELÉGIER, classe de transition****Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée.**Mission:** Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales de la 3P. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.**Taux d'activité:** 4 leçons hebdomadaires.**ECOLE PRIMAIRE DE HAUTE-SORNE, soutien ambulatoire****ECOLE PRIMAIRE DES BREULEUX, soutien ambulatoire****ECOLE PRIMAIRE DE MONTCHAIBEUX, soutien ambulatoire / la titulaire est candidate d'office.****Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée.**Mission:** Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.**Taux d'activité:** 1 poste comprenant 22 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Haute-Sorne; 1 poste comprenant 15 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire des Breuleux; 1 poste comprenant 7 leçons hebdomadaires du sein du cercle scolaire primaire de Montchaibeux.**AU SEIN DE DIFFÉRENTS CERCLES SCOLAIRES, leçons aux élèves sourds et malentendants****Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.**Mission:** Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.**Taux d'activité:** 16 leçons hebdomadaires au sein de différents cercles scolaires.

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE DELÉMONT, structure de soutien

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 13 leçons hebdomadaires.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours dans le cadre de l'école obligatoire du Canton du Jura, le poste d'

Enseignant / enseignante secondaire

Mission: Dispenser l'enseignement du français aux élèves primo-arrivants dont la langue première est autre que le français. Développer des outils didactiques pour l'acquisition des compétences communicationnelles permettant d'interagir dans les situations du quotidien. Enseigner un vocabulaire spécifique aux disciplines scolaires et à l'analyse de la langue. Collaborer avec le personnel enseignant des classes d'appartenance des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaires. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: Bachelor universitaire et master HEP pour l'enseignement secondaire I ou titre jugé équivalent

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant / enseignante secondaire / Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024.

Documents requis et envoi des postulations: Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse sen.postulations@jura.ch avec un seul fichier PDF en pièce jointe intitulé avec votre nom et votre prénom comme suit: « Nom_Prénom » et regroupant l'ensemble des documents suivants: en page de garde le formulaire de postulation qui se trouve sur le site internet <https://www.jura.ch/DIN/SRH/Offres-d-emploi.html>; une lettre de motivation; un CV personnel; une copie de vos titres de formation; un extrait du registre des poursuites; un extrait de votre casier judiciaire.

Délai de postulation: 26 février 2024

COLLÈGE DE DELÉMONT, structure allophone

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an

Taux d'activité: 20 leçons hebdomadaires en 9-11S

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège de Delémont, Monsieur Christophe Fromageat, au 032 421 00 70.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles secondaires du Canton du Jura, des postes d'

Enseignant / enseignante secondaire

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaires. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: Bachelor universitaire et master HEP dans les disciplines concernées.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant / enseignante secondaire / Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024.

Documents requis et envoi des postulations: Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse sen.postulations@jura.ch avec un seul fichier PDF en pièce jointe intitulé avec votre nom et votre prénom comme suit: « Nom_Prénom » et regroupant l'ensemble des documents suivants: en page de garde le formulaire de postulation qui se trouve sur le site internet <https://www.jura.ch/DIN/SRH/Offres-d-emploi.html>; une lettre de motivation; un CV personnel; une copie de vos titres de formation; un extrait du registre des poursuites; un extrait de votre casier judiciaire.

Délai de postulation: 26 février 2024

ECOLE SECONDAIRE DE HAUTE-SORNE

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an. La nature des postes (plein-temps ou temps partiel) et la répartition des leçons se feront en tenant compte des vœux et du profil des candidat-e-s; la polyvalence constituant un avantage.

Taux d'activité: 12 leçons hebdomadaires de français; 40 leçons hebdomadaires de mathématiques; 2 leçons hebdomadaires d'éducation physique et sportive; 3 leçons hebdomadaires d'éducation numérique; 6 leçons hebdomadaires de sciences expérimentales; 2 leçons hebdomadaires de travaux pratiques de sciences.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de Haute-Sorne, Monsieur Frédéric Claude, au 032 426 76 89.

ECOLE SECONDAIRE DE SAIGNELÉGIER

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 10 leçons hebdomadaires de sciences de la nature; 10 leçons hebdomadaires de mathématiques.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de Saignelégier, Monsieur Laurent Nicolet, au 032 951 29 01.

ECOLE SECONDAIRE DES BREULEUX

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 6 leçons hebdomadaires d'éducation musicale.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire des Breuleux, Monsieur Laurent Nicolet, au 032 951 29 01.

**ECOLE SECONDAIRE DES BREULEUX
ET SAIGNELÉGIER**

Type de contrat: Contrat de durée déterminée de deux ans.

Taux d'activité: 6-8 leçons hebdomadaires d'italien.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire des Breuleux/Saignelégier, Monsieur Laurent Nicolet, au 032 951 29 01.

COLLÈGES STOCKMAR ET THURMANN

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.

Taux d'activité: 4 leçons hebdomadaires d'histoire; 4 leçons hebdomadaires de sciences; 12 leçons hebdomadaires d'anglais; 6 leçons hebdomadaires de français; 14 leçons hebdomadaires d'allemand.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Stockmar, Monsieur Patrick Bandelier, au 032 465 10 50 ou auprès de la direction du Collège Thurmann, Monsieur Mathieu Chaboudez, au 032 465 93 30

COLLÈGE STOCKMAR

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le titulaire est candidat d'office.

Taux d'activité: 3 leçons hebdomadaires d'éducation générale et sociale; 8 leçons hebdomadaires de géographie; 12 leçons hebdomadaires de français.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Stockmar, Monsieur Patrick Bandelier, au 032 465 10 50.

COLLÈGE STOCKMAR

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le titulaire est candidat d'office.

Taux d'activité: 6 leçons hebdomadaires d'éducation numérique.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Stockmar, Monsieur Patrick Bandelier, au 032 465 10 50.

COLLÈGE STOCKMAR

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le titulaire est candidat d'office.

Taux d'activité: 5 leçons hebdomadaires de mathématiques.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Stockmar, Monsieur Patrick Bandelier, au 032 465 10 50.

COLLÈGE STOCKMAR

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le titulaire est candidat d'office.

Taux d'activité: 25 leçons hebdomadaires de sciences; 3 leçons hebdomadaires d'éducation générale et sociale.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Stockmar, Monsieur Patrick Bandelier, au 032 465 10 50.

COLLÈGE STOCKMAR

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le titulaire est candidat d'office.

Taux d'activité: 6 leçons hebdomadaires de français; 11 leçons hebdomadaires d'allemand.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Stockmar, Monsieur Patrick Bandelier, au 032 465 10 50.

COLLÈGE THURMANN

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le titulaire est candidat d'office.

Taux d'activité: 5 leçons hebdomadaires de mathématiques; 6 leçons hebdomadaires de sciences.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Thurmann, Monsieur Mathieu Chaboudez au 032 465 93 30.

COLLÈGES STOCKMAR ET THURMANN

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 10 leçons hebdomadaires d'allemand; 12 leçons hebdomadaires de français.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Stockmar, Monsieur Patrick Bandelier, au 032 465 10 50 ou auprès de la direction du Collège Thurmann, Monsieur Mathieu Chaboudez, au 032 465 93 30.

COLLÈGES STOCKMAR ET THURMANN

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le titulaire est candidat d'office.

Taux d'activité: 7 leçons hebdomadaires de mathématiques; 12 leçons hebdomadaires de sciences; 3 leçons hebdomadaires d'éducation numérique.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Stockmar, Monsieur Patrick Bandelier, au 032 465 10 50 ou auprès de la direction du Collège Thurmann, Monsieur Mathieu Chaboudez, au 032 465 93 30.

COLLÈGE THURMANN

Type de contrat: Contrat de durée déterminée de deux ans / le titulaire est candidat d'office.

Taux d'activité: 6 leçons hebdomadaires d'histoire.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Thurmann, Monsieur Mathieu Chaboudez, au 032 465 93 30.

COLLÈGE THURMANN

Type de contrat: Contrat de durée déterminée de deux ans / le titulaire est candidat d'office.

Taux d'activité: 2 leçons hebdomadaires d'éducation physique; 4 leçons hebdomadaires d'histoire; 4 leçons hebdomadaires d'éducation numérique; 2 leçons hebdomadaires d'éducation générale et sociale; 3 leçons hebdomadaires d'allemand.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Thurmann, Monsieur Mathieu Chaboudez, au 032 465 93 30.

COLLÈGE THURMANN

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 6 leçons hebdomadaires d'éducation visuelle.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Thurmann, Monsieur Mathieu Chaboudez, au 032 465 93 30.

COLLÈGE DE DELÉMONT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 19 leçons hebdomadaires de mathématiques et mathématiques appliquées.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège de Delémont, Monsieur Christophe Fromageat, au 032 421 00 70.

COLLÈGE DE DELÉMONT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.
Taux d'activité: 20 leçons hebdomadaires d'allemand; 12 leçons hebdomadaires d'anglais.
Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège de Delémont, Monsieur Christophe Fromaigeat, au 032 421 00 70.

COLLÈGE DE DELÉMONT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.
Taux d'activité: 36 leçons hebdomadaires de mathématiques et mathématiques appliquées.
Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège de Delémont, Monsieur Christophe Fromaigeat, au 032 421 00 70.

COLLÈGE DE DELÉMONT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.
Taux d'activité: 6 leçons hebdomadaires d'éducation visuelle.
Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège de Delémont, Monsieur Christophe Fromaigeat, au 032 421 00 70.

ES COURRENDLIN

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.
Taux d'activité: 18 leçons hebdomadaires d'allemand; 12 leçons hebdomadaires de français; 10 leçons hebdomadaires d'éducation visuelle; 6 leçons hebdomadaires de latin.
Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de Courrendlin, Monsieur Jacques Widmer, au 032 435 55 10.

JURA  CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles secondaires du Canton du Jura, des postes d'
Enseignant / enseignante d'économie familiale ou d'activités créatrices

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: DAS PIRACEF ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant / enseignante AC/EF / Classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024.

Documents requis et envoi des postulations: Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse sen.postulations@jura.ch avec un seul fichier PDF en pièce jointe intitulé avec votre nom et votre prénom comme suit: « Nom_Prénom » et regroupant l'ensemble des documents suivants: en page de garde le formulaire de postulation qui se trouve sur le site internet <https://www.jura.ch/DIN/SRH/Offres-d-emploi.html>; une lettre de motivation; un CV personnel; une copie de vos titres de formation; un extrait du registre des poursuites; un extrait de votre casier judiciaire.

Délai de postulation: 26 février 2024

journalofficiel@lepays.ch

COLLÈGE THURMANN

Type de contrat: Contrat de durée déterminée de quatre ans / la titulaire est candidate d'office.
Taux d'activité: 6 leçons hebdomadaires d'activités créatrices textiles et d'activités créatrices manuelles.
Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du collège de Thurmann, Monsieur Mathieu Chaboudez, au 032 465 93 30.

COLLÈGES STOCKMAR ET THURMANN

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée / le titulaire est candidat d'office.
Taux d'activité: 6 leçons hebdomadaires d'économie familiale.
Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Stockmar, Monsieur Patrick Bandelier, au 032 465 10 50 ou auprès de la direction du Collège Thurmann, Monsieur Mathieu Chaboudez, au 032 465 93 30.

COLLÈGES STOCKMAR ET THURMANN

Type de contrat: Contrat de durée déterminée de deux ans / le titulaire est candidat d'office.
Taux d'activité: 6 leçons hebdomadaires d'économie familiale.
Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Stockmar, Monsieur Patrick Bandelier, au 032 465 10 50 ou auprès de la direction du Collège Thurmann, Monsieur Mathieu Chaboudez, au 032 465 93 30

COLLÈGE DE DELÉMONT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.
Taux d'activité: 15 leçons hebdomadaires d'économie familiale.
Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège de Delémont, Monsieur Christophe Fromaigeat, au 032 421 00 70.

COLLÈGE DE DELÉMONT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée d'un an.
Taux d'activité: 8 leçons hebdomadaires d'activités créatrices textiles et d'activités créatrices manuelles.
Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège de Delémont, Monsieur Christophe Fromaigeat, au 032 421 00 70.

JURA  CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles secondaires du Canton du Jura, des postes d'

Enseignant spécialisé / enseignante spécialisée secondaire

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: Master HEP pour le secondaire I et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignante ou enseignant secondaire spécialisé / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024.

Documents requis et envoi des postulations: Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse sen.postulations@jura.ch avec un seul fichier PDF en pièce jointe intitulé avec votre nom et votre prénom comme suit: «Nom_Prenom» et regroupant l'ensemble des documents suivants: en page de garde le formulaire de postulation qui se trouve sur le site internet <https://www.jura.ch/DIN/SRH/Offres-d-emploi.html>; une lettre de motivation; un CV personnel; une copie de vos titres de formation; un extrait du registre des poursuites; un extrait de votre casier judiciaire.

Peuvent être obtenus auprès de M. Marco Valsangiacomo, responsable de la pédagogie spécialisée (032 420 54 13).

Délai de postulation: 26 février 2024

COLLÈGE THURMANN, structure de soutien

Type de contrat: Intervenante ou intervenant en structure de soutien. Contrat de durée indéterminée / le titulaire est candidat d'office.

Taux d'activité: 21 leçons hebdomadaires.

COLLÈGE DE DELÉMONT, structure de soutien

Type de contrat: Titulaire en structure de soutien. Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office

Taux d'activité: 23 leçons hebdomadaires

COLLÈGE DE DELÉMONT, structure de soutien

Type de contrat: Intervenantes ou intervenants en structure de soutien. Contrat de durée indéterminée / la titulaire est candidate d'office

Taux d'activité: 10 leçons hebdomadaires

CERCLE SCOLAIRE SECONDAIRE DE VAL TERBI, structure de soutien

Type de contrat: Titulaire en structure de soutien. Contrat de durée indéterminée.

Taux d'activité: 20 leçons hebdomadaires

CERCLE SCOLAIRE SECONDAIRE DE VAL TERBI, structure de soutien

Type de contrat: Intervenante ou intervenant en structure de soutien. Contrat de durée indéterminée / le titulaire est candidat d'office.

Taux d'activité: 13 leçons hebdomadaires

Commune des Genevez

Suite au départ à la retraite du titulaire, le Conseil communal des Genevez met au concours le poste de

Secrétaire communal-e (taux environ 40%)

Domaine d'activité: Secrétariat général de la commune. Secrétariat du Conseil communal et des assemblées. Elaboration et mise à jour des divers règlements communaux. Participation à la formation des apprenti-es de commerce.

Profil requis: Etre titulaire d'une formation d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent. Disposer d'une pratique professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine. Faire preuve de flexibilité, d'entregent et de discrétion, être disponible en soirée pour les diverses séances. Le brevet fédéral de spécialiste en administration publique est un plus. Aisance avec les outils informatiques, la connaissance du logiciel Urbanus serait un atout. Avoir le sens des responsabilités et de la collaboration. Sens de l'organisation et de l'anticipation.

Prestations offertes: Travail varié et autonome. Prestations salariales et sociales en rapport avec la formation,

l'expérience et les exigences de la fonction et selon les conditions définies dans le règlement relatif au statut du personnel de la commune.

Entrée en fonction: De suite ou à convenir.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Monsieur Anael Lovis, maire, au 079 704 82 73.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, sont à adresser par courrier postal au Conseil communal, La Sagne au Droz 20, 2714 Les Genevez, avec la mention « Postulation », **jusqu'au 23 février 2024**, le timbre postal faisant foi.

H\UTE ÉC-LE PÉDAGOGIQUE BEJUNE

La Haute Ecole Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s des cantons de Berne (partie franco-phonie), du Jura et de Neuchâtel. Elle déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours les postes suivants:

Formatrice ou formateur en didactique des langues, spécifiquement en didactique du français entre 20 et 30%

Formatrice ou formateur en didactique des mathématiques entre 20 et 40%

Formatrice ou formateur en pédagogie spécialisée entre 10 et 20%

Plus d'informations sur www.hep-bejune.ch/emploi

Délai de postulation: **8 mars 2024**

Centre Jurassien de pédagogie et d'éducation spécialisées



Suite à l'élargissement de la classe 1-2 EP à 1-4 EP décentralisée à Rossemaison, nous recherchons un.e :

Un.e enseignant.e spécialisé.e 16 leçons— contrat à durée indéterminée

« Travailler à la Fondation Péréne comme enseignant.e spécialisé.e, c'est notamment vivre une riche expérience en accompagnant et soutenant des élèves aux besoins spécifiques »

Saisissez cette opportunité dès maintenant en consultant la rubrique emploi de notre site web : www.perene.ch ou en scannant le code QR, pour découvrir les détails de candidature et les détails de l'offre.



Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Syndicat de la zone d'activités microrégionale de Haute-Sorne [ZAM]

Service organisateur/Entité organisatrice:
 ATB SA, à l'attention de Frédéric Brunner, Rue du Stand 4, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone +41 32 422 56 44. E-mail: frederic.brunner@atb-sa.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante
 Syndicat de la zone d'activités microrégionale de Haute-Sorne [ZAM], p.a. Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, Suisse. Téléphone: +41 32 427 08 70. E-mail: spc@haute-sorne.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit
 26.2.2024

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone. Seules les questions posées par la plateforme Simap.ch seront traitées.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres
Date: 18.3.2024. **Heure:** 11 h 00.
Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres: 18.3.2024.
Heure: 11 h 00. **Lieu:** Bassecourt

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur
 Autres collectivités assumant des tâches communales

1.7 Mode de procédure choisi
 Procédure ouverte

1.8 Genre de marché
 Marché de travaux de construction

1.9 Marchés soumis aux accords internationaux
 Non

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction
 Exécution

2.2 Titre du projet du marché
 Travaux de génie civil

2.4 Marché divisé en lots?
 Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics
CPV: 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil
Catalogue des articles normalisés (CAN):

- 111 - Travaux en régie
- 112 - Essais
- 113 - Installations de chantier
- 117 - Démolitions et démontages
- 151 - Constructions de réseaux enterrés
- 152 - Fonçage de tubes
- 161 - Epuisement des eaux
- 173 - Amélioration des sols de fondation
- 211 - Fouilles et terrassements
- 221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation

- 222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers
- 223 - Chaussées et revêtements
- 237 - Canalisations et évacuation des eaux
- 241 - Constructions en béton coulé sur place

2.6 Objet et étendue du marché

Le projet concerne la viabilisation d'une zone d'activité d'environ 84000 m² avec la réalisation des canalisations, des conduites d'alimentation et de transport, des conduites industrielles, des chaussées et des chemins piétonniers notamment.

Nature des travaux à réaliser:

- Décapage terre végétale et sous-couche: 10900 m³
- Mise en place de matériaux terreux: 3900 m³
- Stabilisation des sols en place: 2135 m³
- Démolition de chemins en béton: 2000 m²
- Canalisations EU et EC (DN 250 - 1200 mm): 2100 m
- Canalisations EU et EC (DN 250 - 1200 mm): 2100 m
- Fouilles pour canalisation et conduites: 5600 m³
- Pousse-tube DN 300 mm pour passage sous voie CFF: 25 m
- Tubes PE pour batteries de tubes: 7600 m
- Pavés et bordures: 2500 m
- Regards, dépotoirs, socles de candélabres: 280 p
- Fournitures et mise en œuvre de matériaux pierreux de La Petite Morée: 5250 m³
- Fournitures et pose d'enrobés bitumineux: 3765 t

2.7 Lieu de l'exécution

Glovelier, zone d'activités de la ZAM

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 15.5.2024. **Fin:** 31.12.2025

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
 Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Début: 15.5.2024. **Fin:** 31.12.2025

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

Au maximum trois entités (voir art 3.9 des conditions administratives)

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

Au maximum 30% de l'ensemble du marché (voir art 3.10 des conditions administratives)

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: Aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

3.10 Langues

Langues acceptées pour les offres: Français

Langue de la procédure: Français

3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du:

15.2.2024 jusqu'au 18.3.2024

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

3.13 Conduite d'un dialogue

Non

4. Autres informations

4.3 Visite des lieux

Aucune séance d'information et/ou visite du site d'exécution n'est organisée.

4.4 Exigences fondamentales

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Gouvernement de la République et Canton du Jura

Service organisateur/Entité organisatrice: Service informatique, à l'attention de Matthieu Lachat, Rte de Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone 032 420 59 00. E-mail: secr.sdi@jura.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Selon l'adresse indiquée au point 1.1

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

29.2.2024

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 28.3.2024. **Heure:** 12h00

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

28.3.2024. **Heure:** 13h30. **Lieu:** Delémont

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de services

1.9 Marchés soumis aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Catégorie de services CPC:

[7] Traitement des données et activités apparentées

2.2 Titre du projet du marché

Prestations d'exploitation informatique pour la République et Canton du Jura

2.4 Marché divisé en lots?

Oui

Les offres sont possibles pour tous les lots

Lot N° 1

CPV: 72000000 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

Brève description: Délégation de l'exploitation des serveurs virtualisés

Début de l'exécution: 2.9.2024

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: 48 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui

Description des reconductions:

12 mois supplémentaires

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

Lot N° 2

CPV: 72700000 - Services de réseaux informatiques

Brève description: Délégation de l'exploitation du réseau et du système de télécommunication.

Début de l'exécution: 2.9.2024

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: 48 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui

Description des reconductions:

12 mois supplémentaires

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

Lot N° 3

CPV: 72000000 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

Brève description: Délégation de l'exploitation des bases de données

Début de l'exécution: 2.9.2024

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: 48 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui

Description des reconductions:

12 mois supplémentaires

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

Lot N° 4

CPV: 72000000 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

Brève description: Délégation de l'exploitation de la VDI

Début de l'exécution: 02.09.2024

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: 48 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui

Description des reconductions:

12 mois supplémentaires

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

Lot N° 5

CPV: 72000000 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

Brève description: Délégation de l'exploitation de la plateforme Microsoft Sharepoint

Début de l'exécution: 2.9.2024

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: 48 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui

Description des reconductions:

12 mois supplémentaires

Options: Oui

Description des options: L'exploitation de la plateforme Muhimbi est en option

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

Lot N°: 6

CPV: 72000000 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

Brève description: Délégation de l'exploitation de la plateforme Kubernetes

Début de l'exécution: 2.9.2024

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: 48 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui

Description des reconductions:

12 mois supplémentaires

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV:

72000000 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

72700000 - Services de réseaux informatiques

72510000 - Services de gestion relatifs à l'informatique

2.6 Objet et étendue du marché

Assurer l'exploitation, la maintenance, le support des plateformes selon les 6 lots: Exploitation serveur, Réseau et téléphonie, Exploitation base de données, Exploitation VDI, Exploitation Sharepoint, Exploitation Kubernetes.

2.7 Lieu de la fourniture du service

Delémont

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Oui

Remarques: Un soumissionnaire peut déposer une offre pour un, plusieurs ou tous les lots.

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Pas admis

3.6 Sous-traitance

Pas admis

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: Aucun

Conditions de paiement: Aucun émoluments de participation n'est requis

3.10 Langues

Langues acceptées pour les offres: Français

Langue de la procédure: Français

3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du:

15.2.2024 jusqu'au 27.3.2024

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: l'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

3.13 Conduite d'un dialogue

Non

4. Autres informations

4.3 Visite des lieux

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur**

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Syndicat Améliorations Foncières de la Baroche (SAF-BA)

Service organisateur/Entité organisatrice:
 sd ingénierie jura sa, à l'attention de Thierry Choffat, Route de Courgenay 55, 2900 Porrentruy, Suisse. Tél. +41 32 466 64 33. E-mail: t.choffat@sdplus.ch, URL www.sdplus.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de services

1.5 Marchés soumis aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché

La Baroche / Améliorations foncières intégrales
Objet et étendue du marché: Travaux du remaniement parcellaire, projets des travaux de génie rural et travaux de mensuration officielle (en lien avec le remaniement parcellaire).
 Périmètre du remaniement 1394 hectares
 Nombre de parcelles: 3311
 Propriétaires: 385
 Exploitations agricoles: 33

2.2 Catégorie de services

Catégorie de services CPC: [27] Autres prestations

2.3 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV:

71354300 - Services cadastraux

71356400 - Services de planification technique

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication

Selon l'appel d'offres

3.2 Adjudicataire

Nom: Rolf Eschmann SA
 Rue du 23-Juin 37 - 2830 Courrendlin, Suisse
 Téléphone 032 435 56 79

E-mail: info@eschmann-geometre.ch

Prix (prix total): CHF 2 624 132.60 avec 7.7% de TVA

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres

Publication du: 20.7.2023

Numéro de la publication 1349495

4.2 Date de l'adjudication

Date: 2.11.2023

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 2

Divers

Syndicat d'épuration des eaux usées de Porrentruy et Environs (SEPE)

Assemblée des délégués

Vendredi 8 mars 2024, à 18h30, à la salle culturelle Gérard Bregnard à Fontenais

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Procès-verbal N° 32 de l'assemblée du 15 septembre 2023.
3. Rapport du président de la commission.
4. Prendre connaissance et approuver le budget 2024.
5. Divers.

Le Syndicat.

Vos publications peuvent être envoyées
 par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch